

des Princes &c. Juillet 1704 3

avez pris la peine de m'écrire ; mais en même-tems ne trouvez pas mauvais , si je vous dis que vous adressez très-mal vos remontrances & vos conseils pour me détacher des intérêts de la Serenissime Maison d'Autriche , que j'ai embrassés avec justice & raison : je sçai que les gens revêtus de quelque caractere , sont censurés s'ils échotent dans leurs entreprises , & qu'on les envie s'il y réussissent. Il me paroît que tous les bons & véritables Espagnols ne sçauroient avoir d'autres sentimens que ceux que j'ai contre le gouvernement François & le peu de droit que la Maison de Bourbon a sur les Couronnés d'Espagne ; je suis même surpris qu'un Prelat aussi éclairé que vous l'êtes, Monseigneur, ait pû se laisser tromper sur les vraies ou fausses raisons que les deux Prétendans à notre vaste Monarchie ont alléguées, & je m'assûre que si vous aviez donné quelque attention à la chose , & que vous ne fussiez pas du nombre des prévenus , vous auriez reconnu (comme moi) le droit incontestable du Serenissime Archiduc d'Autriche , & les prétentions du Duc d'Anjon chimeriques.

Pour vous en convaincre , Monseigneur ; permettez que je vous fasse quatre observations qui suffiront pour établir le droit incotestable de la Maison d'Autriche sur les Couronnés d'Espagne , au préjudice de celle de France , pour nous faire concevoir l'utilité publique en préférant la Domination d'Autriche à celle de Bourbon ; la premiere se tire de la renonciation de Marie Therese Infante d'Espagne & Epouse du Roi Louis XIV. La seconde de l'invalidité du Testament du Feu Roi d'Espagne Charles I. La troisieme de la durezza du gouvernement